

Contre la casse des conventions collectives

Le 2 mai à PARIS :

Mettre les négociations sur le projet de Convention Collective Commune sous le contrôle des salarié-e-s

La confédération employeur AXESS refuse d'étendre l'octroi des 183 euros à l'ensemble des salarié-e-s, excluant ainsi plusieurs centaines de milliers de salarié-e-s.

Attention aux pièges :

Sont exclu-es nos collègues des services administratifs, techniques et logistiques, assistantes familiales, AES, animateurs...

La formulation d'AXESS sur les faisant-fonction-d'éducateur-spécialisé est ambiguë. Tous les salariés non diplômés ayant une fonction éducative risquent d'être écartés de cette revalorisation en raison de la non-reconnaissance par leur employeur des fonctions et des tâches relevant du métier d'éducateur spécialisé.

La formulation équivoque sur les surveillants de nuit qualifiés qui « exercent des fonctions éducatives de nuit » peut amener les employeurs à réduire la liste des bénéficiaires de cette revalorisation au motif qu'ils ne reconnaissent pas les fonctions éducatives assumées par une partie des surveillants de nuit.

L'octroi des 183 Euros et sa pérennité sont conditionnés à son financement. Il est fort à parier que certains conseils départementaux ne les financeront pas dans la durée.

L'enveloppe de 500 millions promise par le 1^{er} Ministre ne représente que 9 mois de revalorisation pour moins de 200 000 salariés alors que la branche social et médico-social compte 800 000 salariés.

C'est donc près des 2/3 des salarié-e-s de la branche qui risquent d'être exclu-e-s de cette revalorisation.

**Rassemblement lundi 2 mai
à partir de 13h00**

**Devant le siège de la FEHAP,
179 rue de Lourmel à Paris (15°)**

Contre la casse des conventions collectives

Il est bien évident que toute organisation syndicale sensible aux injustices et combattant les inégalités salariales ne peut raisonnablement accepter l'accord proposé par NEXEM au risque de participer à cette politique de division et de destruction des collectifs de travail.

Puisque AXESS refuse avec la complicité du gouvernement d'en faire bénéficier tous les salariés, nous nous opposerons à toute signature d'une organisation syndicale minoritaire ou à toute décision unilatérale de la confédération AXESS en utilisant tous les moyens légaux à notre disposition.

Tout cela n'est pourtant qu'un préambule à l'entrée dans de futures négociations autour du projet d'AXESS de Convention Collective Unique et Etendue. **Cela annonce le pire !**

Le 2 mai, 1^{er} jour de négociation autour de ce projet. Soyons présent-es devant les portes de la négociation et faisons-nous entendre pour que AXESS comprenne que nous ne voulons pas que nos garanties collectives soient bradées et qu'il entraîne une étape décisive dans la dégradation de nos conditions de travail et des conditions d'accueil et de prise en charge.

Tous ensemble en grève, syndiqués, non syndiqués, collectifs de lutte, dans l'unité la plus large possible montrons notre présence et rappelons que derrière chaque négociatrice, chaque négociateur et à chaque négociation se trouve la masse des salariés du social et du médico-social

**Rassemblement lundi 2 mai
à partir de 13h00
Devant le siège de la FEHAP,
179 rue de Lourmel à Paris (15^e)**